

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

OBJET :

**COVID-19 -
REMBOURSEMENT
DES PLACES POUR
LES SPECTACLES
ANNULÉS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° 2020-38

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène RENARD,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 30 JUIL. 2020

Publié

le : 30 JUIL. 2020

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Suite à l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures
relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, la
Ville de L'Aigle s'est vue contrainte d'annuler l'ensemble de ses
manifestations jusqu'au 10 juillet, date de levée de l'état
d'urgence national.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soit
effectué un remboursement des droits d'entrée déjà payés pour
les spectacles ci-dessous :

- *Les Innocents*, le samedi 14 mars 2020 ;
- *Le croc'musical* avec les concerts de Benjamin PIAT et
Biscotte, le vendredi 24 avril 2020.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- ***APPROUVE le remboursement des places de spectacles de la saison culturelle n'ayant pu avoir lieu et pour lesquels des droits d'accès aux spectacles ont été payés.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE